

**LE TRAVAILLEUR SOCIAL MISSIONNE A L'ACCOMPAGNEMENT DE  
REFUGIES : PARTAGE D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

<b>1</b>	<b>Table des matières</b>	
2	INTRODUCTION .....	2
3	PRESENTATION INSTITUTION .....	4
<b>3.1</b>	<b>SERVICE STAR FER.....</b>	<b>5</b>
3.1.1	DESCRIPTION FONCTIONNEMENT.....	5
3.1.2	EVOLUTION DU DISPOSITIF STAR-fer .....	7
4	LE PUBLIC.....	9
<b>4.1</b>	<b>Aspects pratiques : logement, ouverture de droits, travail .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2</b>	<b>Aspect social, sortir de l'isolement .....</b>	<b>11</b>
<b>4.3</b>	<b>Aspects temporels, passage en lieu semi collectif = temps de révélation. ....</b>	<b>12</b>
5	LE TRAVAIL SOCIAL .....	14
<b>5.1</b>	<b>Aspect pratique .....</b>	<b>14</b>
<b>5.2</b>	<b>Aspect social.....</b>	<b>16</b>
<b>5.3</b>	<b>Aspects temporels .....</b>	<b>18</b>
6	POSTURE.....	21
7	CONCLUSION .....	25
8	LEXIQUE .....	26

## 2 INTRODUCTION

Depuis mon choix d'orientation professionnelle vers le travail social, j'ai pu expérimenter différents secteurs d'activité, tous dépendants de structures associatives : le secteur du handicap, de l'aide sociale à l'enfance, de l'insertion.

La variété des champs d'exercice en tant qu'éducatrice spécialisée rencontre une constante largement répandue en France par le fait qu'ils soient principalement portés par des associations de loi 1901, financées par des dotations de fonds publics, pour un « service » auprès de populations spécifiques.

A différentes échelles, l'institution qu'est l'association est un lien, un passage entre l'Etat et un public ; lien ou maillon représenté et personnalisé à travers le travailleur social, le salarié.

Le travailleur social est-t-il alors le représentant d'une globalité, d'une majorité ou d'une intention d'une nation envers un public spécifique et minoritaire, ou est-t-il le porte-parole d'une particularité et d'une spécificité auprès d'une globalité ou d'un ensemble majoritaire ?

Depuis sept ans, je suis employée d'une même association et ai pu percevoir à travers mon expérience, des évolutions et des modifications de l'institution qui ont pu me pousser à me positionner différemment dans les missions qui me sont confiées, envers le public et envers l'institution ;

Les changements de sociétés allant vers une individualisation, de politiques vers une logique capitaliste, de fonctionnements font constamment ressurgir la question du positionnement du travailleur social et sa place entre une commande d'un pouvoir public et les attentes d'un public qui a ses caractéristiques et particularités sans le pouvoir. A cela s'ajoute les conceptions propres et particulières à chacun dans l'investissement de sa profession.

Lorsque la commande institutionnelle rejoint le besoin émanant du terrain, la cohérence est évidente et le positionnement du travailleur social comme intermédiaire entre deux entités d'un ensemble cohérent va de soi.

Mais la crise, les changements politiques, de gouvernement, d'orientations sociales et budgétaires impactent cette cohérence, les intentions des pouvoirs publics n'étant plus en adéquations immédiates avec les besoins prioritaires du public ou de la société.

Comment se positionne-t-on alors en tant qu'intermédiaire entre deux intérêts différents, et quelle place professionnelle peut-on trouver dans cette médiation qui nous est confiée ?

Cette profession de travailleur social qu'on a pu définir également de technicien de la relation lors de cursus de formation, constituée de savoir-faire et savoir-être professionnels, mais que les acteurs ont beaucoup de mal justement à faire valoir, à définir, comment se transforme-t-elle et évolue-t-elle ?

Quel rôle joue t'on en tant qu'acteur du social et quel sens cela prend-il pour la profession ?

C'est en partant de mon expérience professionnelle au sein de l'ALAP en Haute Savoie, et de mon implication dans la représentation du personnel au niveau du CHSCT que je lance ma réflexion, au regard de l'éclairage de la formation du DIU, de l'expertise sur les risques psychosociaux ayant eu lieu en interne, et dans une perspective de décryptage d'une situation en cours qui évolue, et dans une perspective de construction de sens pour un positionnement professionnel.

### 3 PRESENTATION INSTITUTION

L'ALAP (Association Logement Accueil Promotion du travailleur en Haute Savoie) est une association loi 1901 créée en 1973 sur le département de la Haute Savoie, pour venir accueillir et accompagner un public migrant dans les résidences sociales ou foyer de travailleurs migrants.

De son activité initiale, il s'est développé des actions diverses à visée sociale, pour atteindre un effectif de 96 salariés à mon intégration en 2005. Les secteurs d'activité se répartissaient sur un service de formation au français, un service d'information d'accueil et d'orientation (SIAO), un service d'interprétariat, un service d'action sociale auprès des gens du voyage (GDV), un service de centre d'Accueil de Demandeurs d'Asiles (CADA), un service logement avec la gestion et l'accompagnement social au sein de résidences sociales, un Service Temporaire d'Accompagnement de Réfugiés (STAR-Fer).

Il semblerait que suite à cette phase de développement durant une trentaine d'années, il y ait eu un virage dans les années 2005-2006 avec une diminution des services et des effectifs : les services de formation, SIAO, d'accompagnement social en résidence sociale, de gestion d'une résidence sociale sur les 4, d'interprétariat et enfin en décembre 2012 de STAR-Fer ont été abandonnés. Les effectifs à ce moment atteignent 56 salariés.

Malgré ces choix politiques et gestionnaires qui étaient justifiés par les dirigeants pour la sauvegarde de l'équilibre et la pérennité de l'association, la viabilité de l'association a été considérée comme compromise et la mise en redressement judiciaire a été prononcée en juin 2012. Suite à des périodes d'observation pour envisager des plans de poursuite d'activité, l'association s'est rendue à l'évidence de la nécessité de se diriger, malgré un plan de restructuration impliquant 18 licenciements, vers une cession qui sera prononcée pour juin 2013.

Cette période a également été marquée par de multiples changements au niveau des instances décisionnaires : durant ces dernières années il y a eu la succession de 3 présidents, de 4 directeurs général des services ou secrétaires généraux, le changement de directeurs de services 2 fois ou plus selon les services.

Dans ces mouvements, nous avons pu constater un changement de discours et de fonctionnement institutionnel, avec le passage d'un fonctionnement associatif comportant un projet en faveur d'un public, une présence de salariés lors des conseils d'administration, lors des assemblées générales, un ancrage local, à un fonctionnement et discours d'entreprise à vocation sociale, sans projet autre que budgétaire et de rentabilité, avec exclusion de la participation des salariés aux instances associatives (hormis les obligations minimales du code du travail de représentations de personnel dans les CE et CHSCT), et rapprochement vers un fonctionnement régional avec d'autres grandes associations –Forum réfugiés<sup>1</sup> ; Alpha 3 a<sup>2</sup>-.

Cela s'est manifesté par l'intégration au conseil d'administration de personnel d'une autre association (avec projet de fusion des associations), par le changement de statut, par l'abandon des accords collectifs et la dénonciation de tous les avantages pour se rapprocher du code du travail stricto sensu, tout en développant le secteur administratif et la part de reporting et contrôle de l'activité pour être « plus compétitif ».

### 3.1 SERVICE STAR FER

#### 3.1.1 DESCRIPTION FONCTIONNEMENT

Le service STAR-Fer (Service Temporaire d'Accompagnement de Réfugiées- Fonds européens aux réfugiés) a été créée en 2005 suite à l'initiative de directeurs de service ; il a été conçu dans l'optique de répondre à un engorgement dans l'accès au logement pour les familles nouvellement réfugiées et sortant de CADA du département. Ce service propose un accompagnement social des familles pour favoriser et soutenir leur insertion sur le territoire. Le problème du logement en Haute Savoie et l'afflux massif de demandeurs d'asile originaire d'ex Yougoslavie à cette période ont été des arguments de l'association pour proposer cette solution au conseil général, au service de la DDCS de la préfecture et avec l'Europe par un co financement des fonds européens aux réfugiés.

---

<sup>1</sup> Forum réfugiés : Association à but non lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit.

<sup>2</sup> Alfa 3 a : Association à vocation sociale et culturelle, qui intervient en tant qu'opérateur ou en tant que conseil sur des missions contribuant au développement et à la réussite de la personne, de la petite enfance au grand âge.

Initialement 4 logements locatifs au sein d'une résidence sociale étaient proposés à des familles nouvellement statutaires, le temps que la famille avec le soutien de l'accompagnement social lèvent les problèmes de compréhension, d'ouverture de droits, d'accès au logement et à l'emploi, ou tout autre frein à l'insertion.

Le service s'est agrandi fin 2006 avec 7 logements supplémentaires situés dans une autre résidence sociale. Ainsi 11 familles trouvaient une solution temporaire de logement et un soutien de proximité dès leur obtention de statut et jusqu'à l'aboutissement de leur insertion sur le département (critères d'autonomie financière -travail ou droits minima sociaux ouverts-, logements indépendants, repérage de relais locaux à qui s'adresser).

L'accompagnement global des familles par 3 salariés était complété par des cours de français internes au service avec une ouverture socioculturelle.

Il se déroulait selon 3 phases :

- la première lorsque la famille était en logement locatif au sein de la résidence sociale, nos bureaux à proximité pour être très présents et réactifs aux évènements.
- la deuxième lorsque la famille était en bail glissant proposé par l'association dans un logement autonome grâce à des conventions passées avec des bailleurs sociaux. Le bail de sous location glissait en bail direct lorsque la famille présentait les garanties nécessaires aux bailleurs sociaux et que le fonctionnement d'une location pouvait être assumés seuls ; Les bailleurs sociaux, ou propriétaires privés bénéficiaient ainsi d'une garantie des paiements et d'une occupation « paisible » du logement grâce à l'accompagnement social.
- et enfin la troisième lorsque la famille était titulaire directement de son bail. Ainsi l'accompagnement soutenait la famille sur tous les aspects quotidien de la vie et dans une inscription sur un territoire d'abord temporaire, puis définitive. Ainsi tout était mis en œuvre pour maintenir une dynamique d'installation des réfugiés et apporter un accompagnement adapté aux spécificités de cette population.

En effet au niveau du droit, une personne nouvellement réfugiée passe à la réception de sa notification de décision de l'OFPRA ou la CNDA d'un statut de demandeur d'asile, régie par le code des étrangers CESEDA, avec des droits restreints (pas droit au travail, aux prestations sociales...), à un statut de droit commun avec des dispositions et des spécificités qui ne sont pas toujours maîtrisées par les intervenants habituels du droit commun, tels que les administrations, les employeurs, les bailleurs. Cette transition entre deux statuts ne s'effectue

pas si vite et simplement au niveau des administrations, dans les représentations et dans les faits ; La réception des documents définitifs et l'ouverture des droits peut aller jusqu'à 6 mois, période durant laquelle les personnes doivent vivre, être logées, se soigner etc...

D'où la nécessité d'un accompagnement spécifique prévu pour les démarches administratives, le soutien aux recherches d'emploi, et de logement, l'apprentissage du français, le suivi santé, le soutien à la parentalité et à la scolarité, durant cette période fragile de transition et de découverte. A la fin de prise en charge, la famille a les outils suffisants pour se débrouiller seule ou s'adresser de manière autonome aux services de droit commun. Un relai est fait avec les PMS en fin de prise en charge, malgré le but poursuivi qu'au terme de notre accompagnement, les familles n'aient pas besoin de les solliciter.

### 3.1.2 EVOLUTION DU DISPOSITIF STAR-fer

Ce service a été développé par l'association pour répondre d'une part aux besoins qu'avait le département en logements au sortir des CADA, pour désengorger les CADA et logements d'urgence, pour soulager la liste de réservation préfectorale de logements sociaux. C'est pourquoi l'Etat par l'intermédiaire de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) a cofinancé le projet par des fonds destinés aux logements. Ce service a également proposé un accompagnement spécifique d'une population en situation précaire, chronophage, méconnue des services des PMS, CAF, CPAM... c'est pourquoi le conseil général a été cofinanceur sur la partie accompagnement social sans pour autant déléguer l'ensemble des missions assurées par la polyvalence de secteur.

D'autre part il a permis à l'association de diversifier son activité, et de maîtriser l'ensemble du parcours d'accompagnement des étrangers sur le territoire mais également de stabiliser et valoriser l'occupation de logements locatifs en résidence sociale, tout en travaillant avec les principaux financeurs du département.

Enfin, il a permis de faire bénéficier au public, d'un accompagnement de proximité pour assurer dans le temps et sur le territoire une insertion coordonnées, durable et stable.

Au fur et mesure des années d'activité, les missions ont évolué en abandonnant l'accompagnement global des familles vers un accompagnement pour tous les réfugiés du département (famille, isolé...), ciblé uniquement sur l'emploi et le logement.

En devenant guichet unique sur le département, nous avons eu une augmentation numérique du public avec une diversité de situation, sans augmentation de logements, de moyens humains et avec un délai de prise en charge raccourci. La qualité de l'accompagnement en a été impactée.

Ces changements ont résulté du choix de l'association d'une part face à la demande du département et d'autre part du rapprochement avec le programme national Accelair porté par Forum Réfugiés, visant une harmonisation des pratiques et une régionalisation des programmes.

La régionalisation des programmes, et donc des procédures ont changé les objectifs premiers, vers un accompagnement ayant pour objectifs un accès rapide en logement et en emploi, sans tenir compte des difficultés et des spécificités du département notamment en matière de pression foncière et pénurie de logement en Haute Savoie, mais aussi en matière de déplacement et transport sur un territoire montagneux.

La contrainte de rentabilité à court terme a également modifié les exigences de l'association, suite au désengagement financier du conseil général

. En effet la comparaison du nombre de prises en charge par travailleur social au vu de celles des pôles médico-sociaux, a été décisive malgré la différence de suivi, la population des réfugiés n'étant pas la population la plus problématique pour les Pôles Médico-Sociaux parmi les étrangers présents sur le département. La question très préoccupante de la prise en charge des déboutés ou des personnes régularisées avec des problèmes de santé, ou des problématiques d'enfance, sans qu'il y ait de réelle autorité compétente et repérée pour ce public, a prévalu sur l'accompagnement des réfugiés.

Ainsi les facteurs temporels et financiers ont modifié l'activité initiale de ce service. Le STAR-Fer a cessé son activité en décembre 2012, également pour des raisons de cofinancement européen. Le versement des fonds intervenants plusieurs années après l'exercice, ce financement a mis en difficulté la trésorerie de l'association. Malgré le besoin constaté et l'intérêt des partenaires financeurs, l'association n'a pas répondu à l'appel à projets.



## 4 LE PUBLIC

Le public accueilli et accompagné par ce service est un public récemment reconnu réfugié dans le cadre de la convention de Genève, ou en protection subsidiaire I ou II. A ce titre il accède au droit commun avec des modalités spécifiques, du fait de ce statut. On peut citer le droit au RSA sans condition de séjour selon le statut, le droit à demander la nationalité française sans les 5 ans de résidence sur le territoire habituellement requis, le droit à des contrats de travail aidés, à des cours de français gratuits... Compte-tenu de la complexité et de la variété des situations et des droits en ce qui concerne les étrangers en France, les administrations ne sont bien souvent pas au courant des spécificités de ce public, ce qui allonge d'autant plus les délais d'instructions et de traitements des dossiers.

Un des rôles non formulé dans le projet initial a été de se constituer comme référentiel sur le département, de la question des réfugiés auprès des partenaires et collègues. Ainsi certaines réunions ou accompagnement physique des personnes ont été le lieu d'éclaircissements dans des confusions terminologiques notamment pour les différences entre réfugiés, protections subsidiaires, régularisés, déboutés, demandeurs d'asiles, sans papiers. Peu à peu des appels nous arrivaient de services pour vérifier le cadre d'intervention de telle ou telle situation, sans pour autant que cette compétence soit financièrement reconnue.

### 4.1 Aspects pratiques : logement, ouverture de droits, travail

La création de ce service et de cet accompagnement spécifique a permis aux familles de trouver réponse très pratiques à des situations problématiques :

*La famille M. était réfugiée depuis peu mais n'avait pas de domicile : Monsieur arrivé seul en premier était logé en foyer de travailleur par le service DPM (dispositif Population Migration) en chambre individuelle, Madame et sa fille adolescente venues le rejoindre par la suite étaient logées par le 115 dans un centre d'accueil fermé la journée. La famille était séparée bien que pas très éloignée, avec des modalités de prise en charge bien différentes.*

*Après l'obtention du statut pour toute la famille, la proposition par le STAR-fer d'une location même temporaire et semi-collective au sein d'une résidence sociale a été un réel soulagement, et a permis à la famille d'accéder à d'autres démarches. Le rôle et la place de*

*chaque membre de la famille ont été réinvestis, monsieur à chercher du travail, madame au foyer à apprendre le français et l'adolescente à continuer d'investir l'école.*

L'accompagnement de cette famille a été alors d'être un soutien, de faciliter les démarches et de maintenir cette dynamique, de favoriser par les échanges l'apprentissage du français et d'explicitier les différentes démarches administratives nécessaires.

Les objectifs du service et de la famille se rejoignaient et le travail effectué semblait répondre aux attentes immédiates des uns et des autres : logement, unité familiale, apprentissage de français, démarches vers l'emploi. L'entrée dans le logement de ce type n'est pas soumise aux mêmes critères et demandes de garanties. La famille a pu y accéder en attendant de l'ouverture des droits et sans s'endetter immédiatement avant même d'avoir pu trouver des revenus ;

Dans les autres aspects pratiques du service, le réseau et les contacts établis avec les partenaires et les administrations, permettent aux personnes d'ouvrir leurs droits très rapidement, de débloquer les situations, et de trouver la possibilité d'avoir des explications reformulées et répétées pour être le moins possible démuni dans la compréhension à cause de la barrière de la langue ; La France est un grand sujet d'étonnement quant à ses fonctionnements administratifs, sa complexité des procédures et la quantité de papiers et de photocopies à fournir ! (chanson « La France » de Camille)

De même pour les démarches de recherche d'emploi, l'accompagnement permet aux personnes d'être présentées et de faire valoir leurs compétences sans que la langue soit un frein. L'aide aux Curriculum Vitae et les informations de la législation du travail ont pu permettre l'appréhension d'un système méconnu dans les pays d'origine : les fiches de paie, les droits aux congés payés, les contrats de travail avec ses droits et ses obligations.

*Monsieur AJ avait trouvé un emploi en CDI de manœuvre dans une entreprise familiale, par une relation compatriote, mais sans parler un mot de français. L'été étant arrivé, monsieur AJ a voulu partir visiter sa famille établie en Allemagne. Les dates proposées par sa famille et l'éloignement, lui ont fait choisir de partir 3 semaines, malgré les explications fournies par nos soins sur ses risques et ses droits, sans prévenir à l'avance de la durée de son absence son employeur et en dehors des périodes de fermeture de l'entreprise. Monsieur AJ a été licencié à son retour. Voulant se retourner contre son employeur, il s'est alors à nouveau informé auprès de nous et a compris sa part de responsabilité ; malgré une médiation avec l'employeur, il n'a pas été rebauché.*

La barrière de la langue et la méconnaissance du fonctionnement en France peut raviver ce sentiment d'être stigmatisé et victime, d'autant plus pour des personnes ayant subi des traumatismes, justifiant leur statut de réfugié. Les explications et le fait d'être dans un service semi-collectif avec d'autres personnes de même statut, permet de faire la part des choses et de se rassurer. C'est une sorte de sortie de l'isolement dans lequel peut s'enfermer le réfugié, expatrié et souvent traumatisé.

#### 4.2 Aspect social, sortir de l'isolement

Ces personnes nouvelles sur le territoire et pour la plupart sans relation ni connaissances à proximité, peuvent se sentir démunies lors de ce changement de statut. En effet en tant que demandeurs d'asile, un système de prise en charge et d'accompagnement est mis en place sur le département, tant au niveau des CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) où les bénéficiaires ont quelqu'un qui les accompagne et les renseigne à proximité, qu'au niveau du DPM (dispositif Population Migration) qui fournit un accompagnement plus léger mais avec des contacts réguliers et des personnes référentes.

Une fois reconnus réfugiés, les personnes basculent habituellement vers « le droit commun » sans transition ni interlocuteur spécialisé dans ce changement. Les intervenants sociaux sont soit spécialisé en demande d'asile soit en polyvalence de secteur pour le droit commun sans connaître les droits particuliers des réfugiés.

C'est pourquoi, le fait de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique dès l'obtention du statut permet aux familles de réduire les délais d'ouverture des droits et d'avoir des interlocuteurs avertis et disponibles. Les changements administratifs prenant du temps à se mettre en place, les personnes peuvent avec le STAR-fer le mettre à profit pour l'apprentissage du français avant les cours obligatoires dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration, rechercher un emploi et avoir des ressources plus crédibles pour l'obtention d'un appartement.

Parfois les quelques compatriotes ayant déjà effectué ce parcours, font le relai en expliquant ce qu'ils ont eux-mêmes compris. Cela peut être facilitateur mais parfois c'est l'occasion de véhiculer des fausses croyances et par comparaison cela peut créer des tensions, des rivalités et le sentiment d'injustice.

Le service permet ainsi d'être présent, non seulement d'une manière « neutre » sans enjeu mais également d'une manière officielle qui garantit une équité de traitement. Cette présence dans une période de transition permet de rompre l'isolement dans lequel les familles peuvent avoir été placées, par leur traumatisme, par leur exil, par leur attente de réponse à leur demande d'asile.

Les échanges avec les autres familles du service permettent de se sentir moins isolé dans cette situation particulière. Par les échanges et le partage du vécu et des avancées dans les situations, une dynamique et une solidarité peuvent naître dans le groupe, et parfois malgré des origines différentes :

*« Monsieur B travaille en chantier d'insertion à 10 km de la résidence sociale, et en a parlé au jeune N. Ce dernier est intéressé, il vient nous solliciter pour être orienté sur ce chantier et par la suite ces deux personnes covoitureront autant que possible. »*

*« Mme I. originaire du Kosovo, a un enfant en bas âge ce qui l'empêche de participer aux cours de français proposé au sein du service. Mme N. sa voisine originaire de Bosnie lui propose de le garder, durant l'heure de cours. »*

Les personnes ne sont plus passives, et dans l'attente mais elles retrouvent une place dans les échanges, un pouvoir de proposition et de décision. Elles peuvent également apporter au reste du groupe comme au salarié qui l'accompagne.

La cuisine commune sur le service, est le lieu d'échange et de partage pour les femmes restant souvent au foyer. Les discussions s'y engagent malgré la barrière de la langue. Des services sont rendus pour un peu de farine, un œuf ou du sel. Des recettes échangées.

#### 4.3 Aspects temporels, passage en lieu semi collectif = temps de révélation.

Ce sont autant d'occasions pour nous, de créer du lien, d'instaurer un quotidien normal et banal qui a peut-être été longtemps bouleversé par le passé. Cette période en phase 1 est une période qui permet de trouver de nouveaux repères. Ceci implique également de revenir sur ce qui structurait avant les personnes et fait ressurgir les problématiques passées. C'est lorsque le quotidien s'installe que la certaine latence des problématiques traumatiques prend fin et les expressions du mal-être reprennent le dessus.

Lorsque les valises sont posées, leur contenu se déverse et le poids du fardeau porté si longtemps fini par tout envahir et être insupportable.

*C'est ainsi que monsieur M. qui avait retrouvé une unité familiale, et montrait une certaine adaptation au système français allant même jusqu'à poser des questions sur la constitution du gouvernement, tenant un emploi pour nourrir sa famille et cherchant à s'exprimer le plus possible en français malgré les problèmes de concentration dus à son traitement médical dans le cadre de son suivi psychiatrique, a été stoppé net par un accident du travail, lui brisant la cheville.*

*Immobilisé, il a eu des complications qui l'ont empêché de se rétablir et le faisaient souffrir. Cela l'a arrêté dans la dynamique de recherche de logement. Les problèmes psychiatriques se sont amplifiés et le traitement médicamenteux de même jusqu'à avoir de plus en plus de difficultés dans la relation avec nous. Monsieur devenait agressif et revendicatif, demandant une réparation impossible à sa situation de victime ; Les complications n'ont fait qu'augmenter et d'autres maladies graves se sont déclenchées avec hospitalisation rendant monsieur M. méconnaissable. Les séquelles et l'état de santé de monsieur ne sont pas dissipés et il est depuis plusieurs années toujours invalide.*

L'exemple de monsieur M. révèle les conflits de temporalité qui peuvent exister dans la prise en charge. D'un côté il y a la nécessité de s'installer rapidement, ce que le service propose, de l'autre il y a ce temps nécessaire, à digérer le passé et le temps d'adaptation beaucoup plus long, propre à chacun. A l'instar de ce que nous avons pu aborder chez les demandeurs d'asile avec la construction de leur récit OFPRA, le temps d'élaboration interne, ou d'appropriation de nouveaux repères est contraint par les nécessités sociétales.

La conception des différentes phases de prise en charge par le service, bien qu'elle permette de donner du temps relatif et une assurance dans l'installation, provoque aussi la nécessité de reproduire un effort d'adaptation à chaque déménagement dans un nouvel appartement ;

Les familles ont hâte de s'installer durablement ce qui les rend exigeantes sur les conditions de vie mais elles sont paradoxalement parfois prêtes à accepter des conditions précaires, contraignantes et non durables dans le temps, parce qu'elles ont des représentations axées sur d'autres critères qui évoluent au fur et à mesure de leur parcours.

*La famille AJ. composée de 5 personnes a obtenu un logement social dans une petite ville de Haute Savoie. Ce logement T4 était spacieux et calme pour un loyer abordable par la*

*famille ; Mais l'implantation ne convenait pas à cette famille qui se trouvait trop isolée en étant à 25 kilomètre d'Annecy, malgré la voiture qu'elle possédait. Le projet de cette famille était d'habiter Annecy. Comme le temps d'attente de logement sociaux sur Annecy est de plusieurs années, cette famille a décidé de quitter ce logement pour un appartement T3 sur Annecy qu'elle a trouvé par elle-même auprès d'un particulier. Elle a assumé le loyer exorbitant pour leur budget dans l'attente d'une proposition d'un logement social sur Annecy cette fois-ci ;*

Les phases que le service leur impose selon des critères d'autonomie, ne correspondent pas toujours aux phases de maturation des personnes. L'autonomie matérielle n'est pas toujours en adéquation avec les besoins psychiques ; Lors de ces décalages, le public traverse ces périodes de manière entourée et non isolée grâce au service ;

## 5 LE TRAVAIL SOCIAL

### 5.1 Aspect pratique

J'ai intégré ce service lorsqu'il s'est étendu à deux sites d'accueil, le premier ayant été créé un peu plus d'un an auparavant. C'est donc une création d'activité qu'il a fallu construire et développer au cours du temps. Malgré la convention et le projet qui étaient montés et financés, il a fallu mettre en place les outils et la manière d'aborder les problématiques. L'équipe étant nouvelle, ce travail d'élaboration s'est fait conjointement, à partir de l'idée initiale du projet et a été sans cesse renouvelé au fur et à mesure des changements institutionnels, ou de commande publique.

En effet comme je l'ai déjà évoqué, le service prévu initialement pour l'accueil de famille, a été ouvert par la suite transitoirement à des personnes réfugiés isolées, puis expérimentalement à une famille de déboutés en cours de régularisation pour raison de santé, et finalement à l'ensemble des réfugiés du département de manière systématique.

De plus nous avons eu des changements de directeurs portant chacun différemment le projet – 6 directeurs en 7 ans-, de secteur de rattachement du service (rattachés aux CADA puis au secteur de l'action sociale et enfin directement à la directrice générale des services), changements de président de l'association et de direction générale des services - 4 en 7 ans -.

Tous ces changements, bien qu'éprouvant pour suivre une ligne directrice, m'ont permis d'occuper une place non seulement d'exécutant d'une mission mais aussi d'être en position de proposer et construire des réponses adaptées aux besoins émanant du terrain.

Cela a permis également d'avoir suffisamment de souplesse et d'adaptabilité pour pouvoir apporter une réponse particulière à chaque situation.

Tout en répondant aux exigences de l'Europe et de la France quant à l'accompagnement à l'insertion, du département quant à l'accès au logement et à l'emploi, nous avons pu aborder les sujets annexes qui ne sont pas forcément ciblés par les pouvoirs publics mais qui interviennent dans les dynamiques des familles : la scolarité, la santé, le besoin social, l'apprentissage de la langue, la culture, le soutien parental...

Cette variété de champs d'intervention constitue un aspect motivant et dynamisant dans le travail au quotidien et va de pair avec une certaine autonomie d'action ; Le fait d'avoir ces changements institutionnels nous a donné cette marge de manœuvre pour inventer des solutions au bénéfice du public.

Bien sûr, cela ne protège pas du danger de s'égarer dans des postures tout à fait personnelles et non professionnelles. Heureusement le travail en équipe, et avec les différents partenaires locaux (PMS, employeurs, bailleurs, personnels de santé), en plaçant la famille et son projet au centre de l'activité, nous permet de nous recentrer sur nos missions et champs de l'accompagnement. L'échange d'information, de procédures, le partage de situations permet d'appréhender les situations de manière plus globale et de faire émerger des solutions collectives.

De plus le contrôle très strict des fonds européens donne un garde-fou aux actions qui ne peuvent pas être justifiées. Ce travail de report, de contrôle et de rapport, qui utilise un temps phénoménal, permet aussi d'avoir une visibilité et un recul sur les nécessités et sur ce qui est mis en place pour y répondre. Il permet de retravailler le projet en ajustant les objectifs aux besoins, en pouvant le faire valoir auprès des financeurs avec des données concrètes. Ainsi les faibles aboutissements d'accès à l'emploi ont pu être justifiés par les nombreux accompagnements médicaux. Les réalités des territoires permettent de faire prendre compte de la nécessité de construire des solutions non généralisables. Ainsi la problématique de transport en Haute-Savoie (pays montagneux où les distances se calculent en temps plutôt qu'en kilomètre, sans réseau de transport en commun performant) impacte fortement l'accès à

l'emploi et les solutions à trouver ne seront pas les mêmes que celles du bassin lyonnais. Le mode de déplacements majoritaire est celui du véhicule individuel, ce qui nécessite le passage ou l'échange du permis de conduire, ce qui sous-entend une maîtrise de la langue, un budget grevé par les frais d'un véhicule ;

Nous avons également bénéficié de réunions mensuelles d'analyse de la pratique pour nous aider à garder le cadre et les limites de notre action. Cette réunion a sans doute compensé les absences d'encadrement institutionnel et nous a permis de nous positionner quand le partenariat n'était pas encore présent. L'équipe étant restreinte à trois personnes et notre action couvrant tout le département, nous nous sommes partagés spontanément le réseau et les partenaires en échangeant les informations nécessaires et utiles pour tous. Ceci a été possible lorsque le nombre de situations à accompagner était restreint. Avec l'augmentation du nombre d'accompagnement les échanges entre collègues se sont avérés plus compliqués et rares, ce qui a également participé à une baisse de la qualité de l'accompagnement. Nous nous sommes retrouvés plus isolés et pressés dans notre réflexion autour de nos accompagnements.

## 5.2 Aspect social

Dans cette construction de fonctionnement, nous avons fait le choix de faire chacun l'accompagnement global des familles en se répartissant les références des familles.

Ce choix d'être interlocuteur privilégié me semble important et gage de qualité d'accompagnement. D'une part il permet d'instaurer une relation de confiance et de proximité avec la famille, afin de pouvoir l'appréhender dans sa globalité. Il permet aussi de faire émerger les objectifs réels de la famille et de travailler à l'accompagnement des personnes dans leur projet avec une réflexion commune où la famille comme le travailleur social apportent leurs compétences. La vision de l'ensemble de la situation permet de travailler sur les freins directs comme indirects et de ne pas segmenter les personnes selon une spécificité sans tenir compte du reste. C'est un échange qui pour moi est indissociable de la dimension éthique du travail social : la personne dans son entité est au cœur de l'objectif. Cela prend du temps parfois pour que la confiance s'installe et que les demandes des personnes puissent être exprimées.

Cela implique également d'être en posture d'accompagnant ou de médiateur, ne pouvant pas maîtriser les réponses apportées car n'ayant pas les compétences spécifiques mais orientant,



reformulant pour que les différentes démarches et interventions puissent prendre du sens et que les personnes s'approprient ces réponses.

Ce type d'accompagnement trouve son intérêt dans le partage de tranches de vie, et donc d'humanité. Les moments vécus ensembles peuvent être très forts avec les temps forts de la vie et nous sommes quelques fois participants de moments intimes des familles par la proximité que nous pouvons avoir.

*Lors de l'accompagnement de la famille I. dont j'étais référente, la relation a évolué au fil du temps vers une relation de confiance jusqu'à partager lors du suivi de grossesse de Mme, des informations et des évènements du passé très difficiles à exprimer (perte d'enfants précédent, évènements de guerre, ...). Au début de l'accompagnement Mme I. était gênée et impressionnée lors de nos rencontres. Par la suite, le suivi de grossesse et ma présence dans cette période délicate pour une femme, d'autant plus quand l'histoire est chargée, a été comme un substitut du rôle de maternage que joue habituellement la mère ou la sœur ; Mme a investi la relation et a exprimé le soutien que cela a été pour elle. Elle a pu accueillir son enfant dans de meilleures conditions.*

Cet exemple m'a fait prendre conscience que l'investissement relationnel pour les objectifs du service avait des répercussions sur des facteurs indirects comme la reconstruction et la santé des personnes. Au-delà d'un accompagnement médical à des rendez-vous, la relation et la présence d'une personne a permis de faire circuler une parole, de rassurer, de redonner confiance.

Je me suis rendu compte que cette manière d'aborder le travail pouvait participer également à une reconstruction des personnes traumatisées, en leur restituant une place d'acteur dans leur vie, alors que souvent elles ont subi, impuissantes des décisions prises pour elles ; même dans la procédure d'asile, les personnes sont contraintes du choix d'hébergement, des attentes indéfinies, des rendez-vous. J'ai pu constater que ces personnes avaient de la difficulté à s'approprier les démarches, d'autant plus quand elles sortent de CADA.

Il est toujours délicat dans une relation humaine de confiance et de proximité, de tisser ce lien en respectant la limite professionnelle, c'est-à-dire en étant pas envahi sur son propre domaine personnel ni envahissant au-delà de ce que les personnes nous laissent avancer.

Ce type de travail en référence peut laisser libre cours à une certaine toute puissance, ou à une intrusion dans les affaires des personnes. C'est pourquoi il me semble nécessaire d'avoir une

vigilance et un questionnement permanent sur l'action que l'on mène et ne pas perdre de vue la finalité du service : que les personnes puissent se débrouiller seules en sachant à qui s'adresser. Ceci est facilité par le travail en équipe, par l'analyse de la pratique et par la préparation nécessaire à la fin de la relation lors de la fin de l'accompagnement du service.

Un contrat d'accompagnement permet dès l'accueil de répartir les rôles de chacun, et la durée de l'intervention. Si cela a été positif dans la plupart des cas, la dynamique et l'adhésion ne sont pourtant pas toujours au rendez-vous.

*Mme H. a été accueillie avec ses 4 enfants dans les premières arrivées sur le service. Malgré la signature du contrat avec nous, madame n'a exprimé aucune demande et souhait quant à son insertion. Elle répondait à nos sollicitations à minima. Son mari est arrivé en France par la suite. Il a obtenu l'asile rapidement et a intégré le service avec sa famille. Mais la famille réunie n'a pas exprimé plus d'intention. Tout ce que nous avons mis en place pour eux, a été par la suite mis en échec. Malgré les ressources présentes pour obtenir un logement social, la famille s'est « enkystée » en phase 1 sans chercher de solution. Cette précarité prolongée, ou lien maintenu contre contrat a posé question sur le type de relation entretenu avec cette famille où nous nous retrouvions intervenant du service comme assistant et non pas comme accompagnateur.*

Un rapport de force s'est installé plutôt que de confiance et nous n'avons pas pu aller plus loin que de fournir un logement que la famille accepte. Ce contrat d'accompagnement a donné un référentiel sur lequel se baser quand la relation et la participation de la famille n'ont pas été suffisantes pour avancer dans les situations.

### 5.3 Aspects temporels

Un des facteurs important dans la prise en charge a été la dimension temporelle qui nous était imposée et celle qui nous était nécessaire ; Le projet présentait initialement une « rotation » des familles avec passage d'une phase à l'autre tous les 6 mois. Ce projet une fois mis en œuvre ne correspondait ni à la réalité de terrain (manque de logement pour la sortie des familles en bail direct), ni à la réalité des familles (pas de quoi assumer la charge d'un logement et compréhension trop restreinte pour ne pas avoir besoin d'aide), ni à notre réalité nécessitant la mise en place de relations de confiance et de connaître les particularités des personnes ; Autant la prise de contact rapide avec les nouveaux statutaires réfugiés est importante dans la dynamique de l'accompagnement, autant il faut respecter des délais de

maturation pour la mise en place des outils relationnels qui nous permettent d'avancer l'accompagnement des personnes.

Les temporalités des systèmes et des organisations ne sont pas les mêmes que les temporalités humaines et personnelles ; nous avons pu nous en rendre compte lors de la construction des récits pour la demande d'asile, dont les délais ne correspondent pas au cheminement psychologique nécessaire pour faire un récit précis et cohérents.

Nous travaillons dans l'urgence de réponses à apporter au niveau des formalités administratives (ouverture des droits...) et dans la durée pour la mise en place d'une relation qui nécessite de la présence, de la disponibilité, de l'écoute, du temps.

D'autres décalages ont pu être repérés, dans la prise en charge et la scolarité des jeunes : Le système scolaire français propose une scolarisation pour les plus jeunes, et à partir de l'adolescence, un bilan est fait afin d'évaluer le niveau scolaire dans la langue d'origine. Soit le niveau est suffisant et l'école est intégrée avec du soutien en langue française, soit le niveau est insuffisant et le jeune est placé dans une classe ne correspondant pas à son âge. Pour les adolescents proches des 16 ans, il n'y a pas réellement de solution adaptées : Les adolescents sont trop vieux ou de niveau scolaire trop bas pour s'inscrire dans une scolarité traditionnelle et trop jeunes pour accéder au monde du travail ou de la formation professionnelle comme ils peuvent y aspirer.

*Le jeune V. 15 ans avait un faible niveau scolaire à son arrivée en France. Il a été mis en classe de 5<sup>ème</sup> qui n'était adaptée ni au niveau scolaire ni à son âge et sa maturité. Il a effectué un an de scolarité avec beaucoup de problèmes de comportement. L'année scolaire suivante, il semblait avoir fait sa rentrée comme tous les élèves, en partant chaque matin pour aller au collège. Il a fallu plusieurs mois pour que nous nous rendions compte qu'il n'était plus inscrit au collège et qu'il errait la journée dans une situation proche de la délinquance. Le collège n'avait pas réinscrit ce jeune pour des raisons de documents non remplis à temps et personne ne s'était soucié de l'obligation de scolarité et du relai pour sa situation. Les parents préoccupés par d'autres soucis, ne s'étaient pas inquiétés. Il a fallu mobiliser l'ensemble des partenaires pour proposer une solution de scolarisation.*

Là encore, sans la « veille » et la présence éducative, la situation aurait pu perdurer et s'enkyster dans des attitudes délinquantes.

Les jeunes de 14-20 ans se retrouvent dans une position d'attente et de vide où il n'existe pas réellement de dispositifs proposant des solutions adaptées à leurs particularités. De plus les repères en France du passage de l'adolescence vers le monde adulte ne correspondent pas à ceux du pays d'origine.

*Ainsi le jeune M. scolarisé en 5ème au collège, de stature adulte, s'est trouvé impliqué dans une bagarre avec d'autres jeunes, pour défendre son honneur. Une plainte a été déposée à son encontre et rappel à l'ordre à l'ordre a été fait par la gendarmerie, avec tout ce que cela peut engendrer comme angoisse pour la famille : perte du statut, insécurité, résurgence de pressions similaires vécues dans le pays d'origine. Le jeune M. voulait réagir comme un adulte avec ses propres repères en faisant justice lui-même. Un travail d'accompagnement tant auprès du jeune que de ses parents a été nécessaire pour expliquer la procédure, informer des droits et des conséquences, chercher et réfléchir à une autre voie pour ne pas se mettre dans des difficultés supplémentaires. Cet évènement a été un passage pour ce jeune qui a pris sur lui pour ne pas répondre aux provocations et s'investir dans le travail à l'école afin d'accéder plus tard à la formation de carrossier qui lui plaisait.*

Le jeune M. n'était pas scolaire et cet évènement a été déclencheur d'un positionnement qui lui était propre pour s'investir dans son projet. D'avoir été présente et réactive auprès de lui autant qu'auprès de ses parents, et grâce à la confiance déjà établie par l'accompagnement de plusieurs mois de la famille, le soutien a pu être rapide et effectif. Autant avec les adolescents qu'avec les plus jeunes enfants, le travail d'accompagnement et de soutien parental n'a pu se faire qu'avec cette présence au quotidien et la disponibilité auprès des familles.

Cette composante du temps est difficilement évaluable, explicable et justifiable dans un projet car elle ne se traduit pas par des chiffres. Elle ne se répercute pas dans un nombre d'actes posés mais dans une relation et un savoir être ;

## 6 POSTURE

Dans un modèle de fonctionnement où tout est quantifié et mesuré, le service STAR Fer était évalué sur le nombre de rendez-vous, d'accompagnements, de démarches administratives, sur le temps moyen de prise en charge, sur le nombre de personnes en emploi et en logement et le temps d'accès à ceux-ci. Les arguments qui justifient notre activité aux yeux des financeurs sont principalement basés sur des chiffres et les explications données de notre travail au quotidien ne semblent pas être pris en compte. L'évaluation ne s'est pas faite sur le mieux-être des personnes, sur leurs repères dans la société et sur la sortie d'un accompagnement social ; il n'a pas été pris en compte les difficultés réelles que ces personnes peuvent rencontrer causées par l'inadéquation de mesures proposées en leur faveur, pour modifier et ajuster les politiques.

Le manque de lien et de cohérence institutionnel, a créé involontairement un espace qui nous a donné cette opportunité de pouvoir agir et tisser un lien et un sens avec les personnes accompagnées et exercer notre métier dans une dimension éthique.

Ce travail s'est effectué dans des conditions où nous même devons trouver un sens à ce que l'institution nous propose comme projet et construire un lien dans l'écart entre les attentes institutionnelles, les notre professionnelles et celles du public. A l'instar des réfugiés que nous accompagnons, nous devons nous aussi défendre une place, une identité professionnelle et des valeurs au sein de la société qui tend à homogénéiser toute action sous un sens économique.

Même si l'économie est une composante incontournable, elle tend à faire l'essence de notre société et à investir tous les domaines au détriment de l'humain. Le travail sert à gagner sa vie mais compte tenu de l'engagement personnel et relationnel que demandent les professions du social, il sert également à un accomplissement d'un autre type que financier. « Nous devons réaffirmer que l'inutile en apparence n'est pas l'inessentiel en profondeur »<sup>3</sup> ; La quête sans cesse accrue de reconnaissance de valeurs humaines fait face à une logique productive, de concurrence et financière.

---

<sup>3</sup> L'appel des appels « politique des métiers, Manifeste » éd. Mille et une nuits p.58

Le langage des associations qui s'occupent du social se transforme pour aller vers un langage d'entreprise avec les termes de concurrence, de rentabilité dans une activité

Dans l'association ALAP le discours associatif militant des premiers temps s'est déporté vers un discours d'entreprise, oubliant la partie défense des situations d'un public pour ne garder que la partie réponse à une commande publique. Poussées par les évolutions et contraintes de la société, il est demandé d'être rentable, productif et moins onéreux que les concurrents. Les activités effectuées ne produisent pas de richesse économique avec un effet immédiat bien qu'elles puissent indirectement avoir des répercussions sur l'économie, lorsque le public que nous accompagnons un certain temps, arrive à un état de santé, de sécurité et de communication suffisant pour participer directement à la vie sociale et politique, en travaillant, consommant, échangeant des points de vues, en contribuant à la société.

C'est quand ces personnes trouvent une place économique et une participation qui va dans le sens de notre société, qu'elles ne « pèsent plus » à la collectivité.

Il est demandé aux travailleurs sociaux de produire dans la rapidité un résultat sans passer par ce qui fonde sa profession : les relations et le lien social liés à une temporalité. Je ne mets pas en question la nécessité de rendre compte et questionner l'action de notre profession, mais dans un climat suspicieux avec un langage qui ne se rejoint pas, il devient difficile de faire valoir son action et ses compétences.

C'est pourquoi en plus de l'exercice de son métier avec ce que cela implique en engagement personnel et humain auprès d'un public, il devient nécessaire d'avoir une implication pour défendre un regard et une posture professionnelle dans la société. Ce double engagement ne peut être porté qu'individuellement dans un premier temps, les collectifs habituels tels que les syndicats ou associations n'arrivant plus à jouer leur rôle.

C'est pourquoi j'ai choisi dans ce contexte de m'impliquer, en plus de l'implication sur le terrain et dans l'évolution du projet, au niveau de l'institution par le biais du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Le but étant de préserver les conditions de travail pour préserver une qualité humaine et relationnelle du travail social et être là aussi en position de faire le lien entre la loi, l'institution et les salariés.

Après des mois de dialogue (ou monologue) sans avancée dans les postures associatives qui collaient « à l'air du temps », un évènement dramatique –le suicide d'un salarié- a créé une déstabilisation dans les postures de l'association, ce qui a permis une ouverture à la réflexion

par la mise en place d'une expertise des risques psycho sociaux effectuées par un cabinet extérieur. Ce moment où l'humain et la vie (ou plutôt la mort) venait interroger la logique et le fonctionnement associatif, n'a malheureusement pas abouti à des changements. La propension humaine à l'homéostasie a repris le dessus, et l'humanité des dirigeants s'est effacé devant la fonction, malgré la dénonciation de la politique managériale par l'expertise.

Tout étant à nouveau verrouillé, aucun espace vaquant n'est disponible pour la réflexion, la construction et l'inventivité de solutions ensemble.

Il m'a alors été nécessaire de vérifier et confronter mes interrogations par une formation telle que le DIU, pour avoir un partage et une vision plus élargie.

Force est de constater que mon vécu institutionnel n'est pas isolé et tend à se généraliser dans toutes ou presque les associations et que ma réflexion et mon questionnement individuel est partagé par d'autres individualités.

La valeur de mon exercice professionnel, outre la reconnaissance qui en est faite par le public que j'ai accompagné, a été resituée voire confirmée par le partage varié des réflexions et des pratiques au sein de cette formation. C'est là où le sens individuel et personnel que j'avais élaboré a pu trouver et s'enrichir dans une dimension collective.

Pas suffisantes cependant pour trouver à développer professionnellement cette logique et pouvoir la faire valoir sur le territoire. Les initiatives restent locales et issues de volontés individuelles qui peuvent s'exprimer dans un partenariat ou un réseau mais n'essaient pas sur le territoire au sein d'un niveau institutionnel.

Nous avons pourtant tenté avec quelques collègues de monter une SCOP pour proposer dans cet état d'esprit et dans cette dynamique, un service d'accompagnement des gens du voyage, suite à la cessation d'activité de notre association.

La proposition, bien qu'ayant été entendue par le Conseil Général, commanditaire et financeur de ce service, a été rapidement rejetée car la structure ne présentait pas suffisamment de garanties sur la stabilité financière et donc la pérennité du service. Les arguments de motivation, de souplesse et de réactivité n'ont pas été choisis.

L'ensemble des activités de l'association a été repris par une association avec une pérennité assurée grâce à l'assise financière suffisamment importante pour trouver un terrain de négociation quant aux activités.



## 7 CONCLUSION

Quel que soit l'institution ou l'organisation qui missionne un travail social, la place que le travailleur social occupe trouve son sens et son expression lorsque le lien et la communication sont possibles entre l'institution et le public suivi. Cet espace de liberté laissé entre les deux pour construire, inventer, adapter cet échange (dans les deux sens), est la condition nécessaire de la profession.

Mes tentatives individuelles de faire valoir cet espace d'expression, tout en respectant un cadre d'intervention et une éthique plaçant l'Homme au centre de l'action, constituent un rappel des prérequis. « Partout résister c'est d'abord faire son métier selon les finalités et les principes qui l'ont créé ... »<sup>4</sup>. Mon positionnement devient autant citoyen que professionnel.

A défaut de pouvoir mobiliser des collectifs qui feront évoluer les représentations, espérons que la multiplication et le partage des initiatives trouveront écho. L'échange de la diversité des approches permettra de faire émerger des solutions nouvelles.

La demande ne peut partir que d'une prise de conscience et d'un engagement individuels, en tenant compte non pas des modèles passés mais du contexte et des dynamiques actuelles. Il s'agit d'aller à contre-courant mais c'est la seule condition à ce que la richesse de l'humain soit préservée.

Même si les associations, syndicats, et collectifs ne possèdent plus le même poids et la même attractivité qu'à une époque, la somme des individualités ne peut pas être complètement niée.

Tout comme la modélisation ou la généralisation d'initiatives sont difficilement aussi satisfaisantes et performantes que celles d'origine, laisser la place à la diversité de mises en œuvre et d'initiatives, c'est aussi préserver l'humanité.

« Nous souhaitons affirmer encore et encore la nécessité de penser, de dire sous différentes formes les situations telles que nous les vivons. Plusieurs initiatives vont dans ce sens, que ce

---

<sup>4</sup> L'appel des appels « politique des métiers, Manifeste » éd. Mille et une nuits p.60

qu'il s'agisse de recueil d'expériences et de témoignages ...de réflexions et de propositions, plus toutes celles qui restent à inventer. »<sup>5</sup>

## 8 LEXIQUE

CAF : caisse d'Allocation Familiale

CESEDA : Code

CE : Comité d'entreprise

CHSCT : Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CNDA : Commission Nationale de Demandeurs d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DPM : Dispositif pour Migrants

GDV : Gens du Voyage

PMS : Pôle Médico Sociaux

SIAO : Service d'Information d'Accueil et d'Orientation

STAR fer : Service Temporaire d'Accompagnement de Réfugiés

OFPRA : Office Français Pour les Réfugiés et le Apatrides

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCOP : Société coopérative et participative

---

<sup>5</sup> Idem p.63